Le Canon Français : deux députées LFI relaxées après une plainte en diffamation liée aux banquets de l’association

13/11/2026 à 10h45



Le tribunal correctionnel de Tours a relaxé les députées LFI Marie Mesmeur et Mathilde Hignet dans une procédure en diffamation engagée par les responsables de l’association Le Canon Français.

Les deux élues avaient critiqué la tenue d’un banquet à Goven, en Ille-et-Vilaine, et dénoncé dans une tribune la présence de saluts nazis lors d’événements organisés par l’association. Le procès s’était tenu à Tours le 3 septembre 2026 ; la décision de relaxe a été rendue publique le 12 novembre.

Cette relaxe ne signifie pas, à elle seule, que toutes les accusations de la tribune ont été matériellement établies. Le tribunal a examiné les faits au regard des règles applicables à la diffamation. Les députées se sont félicitées de la décision, tandis que l’association n’a pas obtenu la

condamnation demandée.

Source : Le Figaro, Adrien Bez, 12/11/2026, 14 h 51.

Photographie de Mathilde Hignet, février 2026 : TrisHR / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.